

Site inscrit

Date de protection : 6 novembre 1937 ~ Superficie : 0,28 ha

L'ensemble église et cimetière de Hunawihr

Hunawihr

L'église et son cimetière fortifié sont localisés au sud du village d'Hunawihr à quelques kilomètres de Colmar. Situés au milieu des vignes, sur le replat de la pente d'une colline, ils forment un des sites les plus pittoresques d'Alsace.



L'église a un grand intérêt architectural, notamment avec son chœur polygonale. Elle s'inscrit dans un ensemble paysager remarquable au cœur du vignoble. Entourée de son cimetière elle domine de trois côtés le village, au Nord, Sud et Est.

Selon la Vie de Saint-Dié, écrite vers 1048, Huno, fondateur et premier seigneur d'Hunawihr au VII^{ème} siècle, aurait donné l'église au Saint. Dans l'église, dédiée à St Jacques, se trouve la tombe de Sainte Hune, l'épouse légendaire de Huno. Elle est le but d'un pèlerinage dès le XI^{ème} siècle. L'enceinte du cimetière fortifié comprend six bastions semi-circulaires. Il est l'un des mieux conservés d'Alsace. Il date du XII^{ème} ou XIII^{ème} siècle. L'église primitive

remonte au X^{ème} siècle. Elle sert de lieu de cultes protestant et catholique.



Vue du village, du vignoble et du massif vosgien



Vue de la stèle au mur du cimetière

Critères de classement

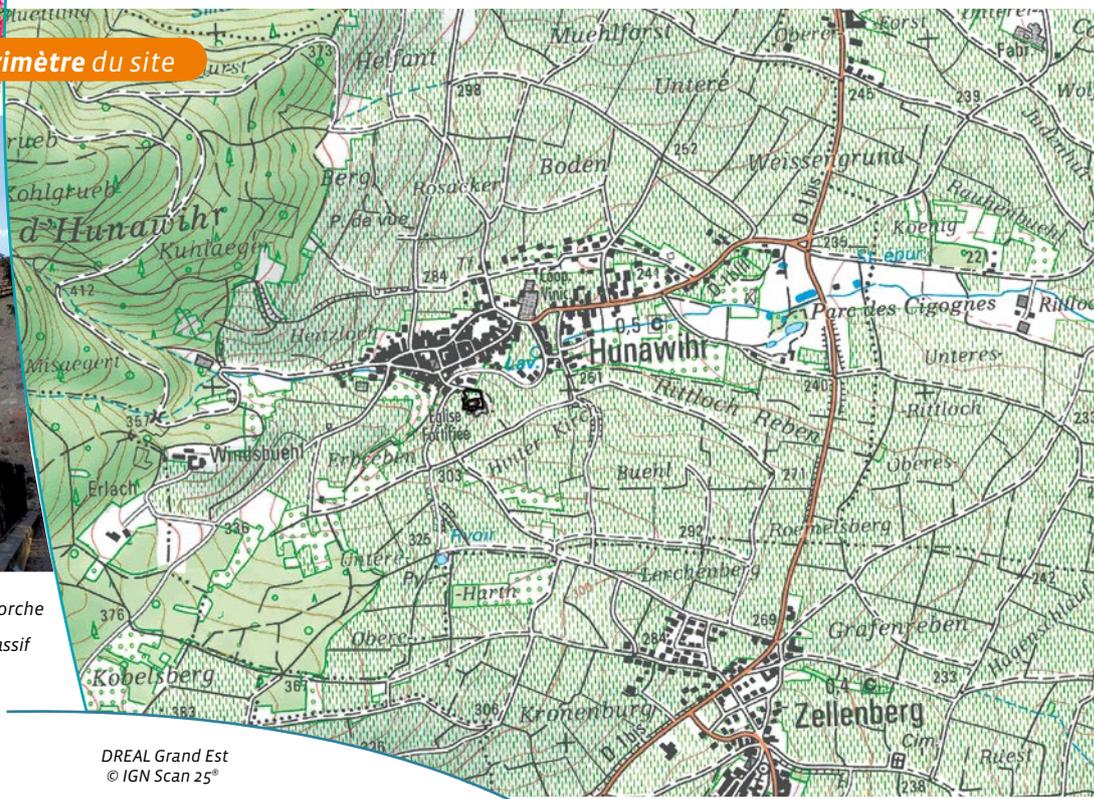
→ Pittoresque, artistique, scientifique, historique, légendaire



L'ensemble église et cimetière de Hunawihr



Périmètre du site



- 1 ~ Vue du village environnant depuis le porche
- 2 ~ Vue depuis le site sur le vignoble et le massif
- 3 ~ Vue depuis la place de l'église
- 4 ~ Vue d'une partie du cimetière et du clocher

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ L'église et son enceinte fortifiée sont classées au titre des Monuments Historiques

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.

Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63

